


<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 13 septembre 2022</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 22/09/2022 Reçu en préfecture le 22/09/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220913-CC_93_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 26 Suppléants : 1 Absents : 7 Pouvoir : 5 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 93/2022</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Challonges, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 07 septembre 2022</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Florence POZZO, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Pascal COULLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléant :</b> Alain LAMBERT représenté par Dominique REY.</p> <p><b>Pouvoir :</b> Sandrine TASSET à Patrick CHAPEL, Alain CAMP à Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT, Carole BRETON à David BANANT, Gérard LAMBERT à Carine DUVERNOIS.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Jérémie COURLET, Carole ETTORI, Michel BOTTERI, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Madame Sophie COLAS est désignée secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : FINANCES – Validation de deux emprunts de 873 954 € et de 507 196 € auprès du Crédit Agricole sur le budget principal et sur le budget annexe Maisons de santé.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment ses articles 4-1-1, 4-1-4, 6-4-1 et 6-7-1,  
Vu la délibération n°CC 32/2021 du 9 février 2021 portant plan de financement du multi-accueil à Minzier,  
Vu la délibération n°CC 77/2022 du 14 juin 2022 portant plan de financement de la maison de santé à Seyssel,  
Vu la délibération n°CC 81/2022 du 14 juin 2022 portant plan de financement de l'office de tourisme intercommunal à Seyssel,  
Vu le devis signé avec l'entreprise Mermillod TP pour les travaux de la zone d'activités économiques (ZAE) de Pont-Rouge à Usiens,  
Vu la demande d'emprunt du 4 juillet 2022 réalisée auprès de trois établissements bancaires que sont le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne.

La Vice-présidente rappelle que les dépenses d'investissement des projets de multi-accueil à Minzier, de maison de santé à Seyssel, d'office de tourisme intercommunal à Seyssel et des travaux prévus sur la ZAE de Pont-Rouge à Seyssel.

Les dépenses d'investissement du futur multi-accueil à Minzier, d'une capacité de 25 berceaux, ont été validées par délibération n°CC 32/2021 du 9 février 2021 et se décomposent ainsi :

<i>Dépenses d'investissement :</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Part</i>
- Études, maîtrise-d'œuvre, divers	148 407 €	10,6 %

- Mobilier	50 000 €	3,6 %
- Travaux	1 201 459 €	85,8 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 399 866 €</b>	
<i>Recettes d'investissement :</i>		
	<i>Montant</i>	<i>Part</i>
- Subventions d'organismes publics	663 495 €	47,4 %
- FCTVA	269 061 €	19,2 %
- Emprunt à supporter par la CC Usse et Rhône	467 310 €	33,4 %
<b>Total des recettes</b>	<b>1 399 866 €</b>	

La somme à emprunter pour financer le multi-accueil à Minzier est de 467 310 €.

Les dépenses d'investissement pour l'acquisition des locaux en VEFA de la future maison de santé à Seyssel ont été validées par délibération n°CC 173/2021 du 9 novembre 2021, se décomposent ainsi :

<i>Dépenses d'investissement :</i>		
	<i>Montant TTC</i>	<i>Part</i>
- Acquisition des locaux en VEFA	1 245 449 €	97,5 %
- Frais de notaire	25 000 €	2,0 %
- Mobilier	7 000 €	0,5 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 277 449 €</b>	

<i>Recettes d'investissement :</i>		
	<i>Montant TTC</i>	<i>Part</i>
- Subventions d'organismes publics	600 000 €	47,0 %
- FCTVA	170 253 €	13,3 %
- Emprunt à supporter par la CC Usse et Rhône	507 196 €	39,7 %
<b>Total des recettes</b>	<b>1 277 449 €</b>	

La somme à emprunter est de 507 196 € sur ce projet d'investissement.

Les dépenses d'investissement du futur local pour l'office de tourisme à Seyssel, d'une surface de 120 m<sup>2</sup>, ont été validées par délibération n°CC 175/2021 du 9 novembre 2021 et se décomposent ainsi :

<i>Dépenses d'investissement :</i>		
	<i>Montant TTC</i>	<i>Part</i>
- Acquisition en VEFA auprès de Têractem	423 864 €	92,2 %
- Frais de notaire	15 000 €	2,9 %
- Mobilier	25 000 €	4,9 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>513 442 €</b>	

<i>Recettes d'investissement :</i>		
	<i>Montant</i>	<i>Part</i>
- Subventions d'organismes publics	118 361 €	23,1 %
- FCTVA	64 720 €	12,6 %
- Emprunt à supporter par la CC Usse et Rhône	330 362 €	64,3 %
<b>Total des recettes</b>	<b>513 442 €</b>	

La somme à emprunter pour financer l'acquisition des locaux est de 330 362 €.

Les dépenses d'investissement pour aménager la ZAE (Zone d'Activités Économiques) de Pont-Rouge à Usinens se décomposent ainsi :

<i>Dépenses d'investissement :</i>		
	<i>Montant TTC</i>	<i>Part</i>
- Études, maîtrise-d'œuvre, divers	3 500 €	4,0 %
- Travaux	84 861 €	96,0 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>88 361 €</b>	

<i>Recettes d'investissement :</i>		
	<i>Montant</i>	<i>Part</i>
- FCTVA	12 079 €	13,7 %
- Emprunt à supporter par la CC Usse et Rhône	76 282 €	86,3 %
<b>Total des recettes</b>	<b>88 361 €</b>	

La somme à emprunter pour financer les travaux d'aménagement de la ZAE de Pont-Rouge à Usinens est de 76 282 €.

La Vice-présidente indique donc que la CC Usse et Rhône a besoin des financements suivants :

- Construction d'un multi-accueil (crèche) à Minzier, d'un local acheté en VEFA pour héberger l'office de tourisme à Seyssel et aménagement de la Zone d'activités économique de Pont-Rouge à Usinens, prêt supporté par notre budget principal, d'un montant total de 873 954 €,
- Construction d'une Maison de santé à Seyssel, prêt supporté par notre budget annexe « Maisons de santé », d'un montant de 507 196 €.

Elle souligne que les besoins totaux à emprunter s'élèvent à 1 381 150 €.

La Vice-présidente présente l'offre du Crédit Agricole : taux fixe de 2,89 % et 550 € de frais de dossiers, soit un coût total de 568 131 €.

La Vice-présidente propose de valider l'offre d'emprunt du Crédit Agricole, plus avantageuse.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :**

**VALIDE** l'offre proposée par le Crédit Agricole, soit un emprunt de 1 381 150 €, pour une durée de 25 ans, avec des paiements trimestrialisés, à remboursement de capital constant.

**DEMANDE** que les crédits soient levés pour novembre 2022 au plus tard.

**AUTORISE** le Président à signer les conventions ou contrats afférant à cette demande.

**NOTIFIE** cette délibération au Crédit Agricole ainsi qu'au Centre des Finances Publiques de Rumilly.

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Le secrétaire de séance,**  
Sophie COLAS



**Pour extrait conforme,**  
**Le Président,**  
Paul RANNARD



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le



ID : 074-200070852-20220913-CC\_93\_2022-DE